
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 10 septembre 2018

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p.6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p.6)
<i>Appel nominal</i>	(p.6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p.6)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la Commission permanente du 18 juin 2018	(p.6)
N° CP-2018-2528 Genay - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située rue des Molières angle route de Neuville à la société Stylimmo -	(p.7)
N° CP-2018-2529 Givors - Désaffectation d'une partie du domaine public métropolitain de la Ville de Givors de 3 emprises situées rue Danielle Casanova -	(p.7)
N° CP-2018-2530 Jonage - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 2 rue Jean Moulin -	(p.7)
N° CP-2018-2531 Marcy l'Etoile - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées avenue Marcel Mérieux Les Verchères -	(p.7)
N° CP-2018-2532 Vénissieux - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située allée des Jonquilles -	(p.7)
N° CP-2018-2533 Lissieu - Requalification de l'entrée sud du centre bourg patrimonial - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable -	(p.7)
N° CP-2018-2534 Lyon 5° - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage public grevant des parcelles de terrain privées situées à l'intérieur du site de l'ancien hôpital de l'Antiquaille et appartenant à la Société d'aménagement et de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Approbation d'une convention tripartite relative aux modalités d'entretien des espaces ouverts au public et objets de la servitude instaurée -	(p.7)
N° CP-2018-2535 Lyon 8° - Aménagement de voirie rues Léo et Maurice Trouilhet - Offre de concours par l'association OGEC Saint Maurice -	(p.7)
N° CP-2018-2536 Audit de la qualité des prestations du marché de mobilier urbain et du service Vélo'v - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.7)
N° CP-2018-2537 Enquêtes de circulation et comptages trafic - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.7)
N° CP-2018-2538 Travaux d'entretien spécialisé et de génie civil d'ouvrages d'art de technicité courante sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande multi-attributaires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.7)
N° CP-2018-2539 Travaux de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande (2 lots) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 2 accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.8)
N° CP-2018-2540 Maintenance et évolution du réseau de communication et des systèmes centraux des postes de commandement (PC) régulation, bornes et information sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p.8)

N° CP-2018-2541	<i>Feyzin - Givors - Mions - Meyzieu - Saint Priest - Villeurbanne - Gestion locative et technique des terrains familiaux locatifs de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 10)
N° CP-2018-2542	<i>Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2018 d'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) fixant la participation annuelle de l'Etat à leur fonctionnement -</i>	(p. 10)
N° CP-2018-2543	<i>Chassieu - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2544	<i>Limonest - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2545	<i>Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2546	<i>Lyon 9° - Garantie d'emprunt accordée à la société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) Union d'économie sociale (UES) Néma Lové auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2547	<i>Meyzieu - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2548	<i>Neuville sur Saône - Givors - Villeurbanne - Caluire et Cuire - Saint Genis Laval - Irigny - Chassieu - Bron - Lissieu - Lyon - Saint Fons - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2018-2682 du 16 mars 2018 relative aux prêts haut de bilan en faveur d'entreprises sociales pour l'habitat, de coopératives d'HLM ou de sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières - Prêt haut de bilan -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2549	<i>Rillieux la Pape - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2550	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Le logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2551	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2552	<i>Vaulx en Velin - Lyon - Corbas - Saint Priest - La Tour de Salvagny - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès du Crédit coopératif - Rachat partiel de dette et nouvel emprunt -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2553	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès du Crédit agricole Centre-Est -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2554	<i>Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat auprès du Crédit coopératif -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2555	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2556	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2557	<i>Contrats d'assurances généraux - Lot n° 2 : assurance dommages aux biens risques industriels - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2558	<i>Impact des travaux du Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache sur le parc de stationnement Perrache - Archives - Protocole transactionnel tripartite Métropole de Lyon-Q-Park-SNCF Mobilités -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2559	<i>Lyon - Accident fluvial du 2 avril 2013 impliquant le bateau VIKING RIVER CROISIERES SA - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société VIKING et la PREMICON RHEIN DONAU FLUSSSCHIFFFAHRTS GMBH ET CO KG -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2560	<i>Fourniture de pièces détachées, prestations de réparation et maintenance pour détecteurs de gaz de marque OLDHAM - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2561	<i>Prestations d'études spécifiques relatives au fonctionnement du système d'eau potable de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert- Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2562	<i>Outil du modèle multimodal de déplacements (MODEL Y) - Prestations d'amélioration, de mise à jour et de gestion de l'outil - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2563	<i>Maintenance du logiciel MULTIGEST et prestations associées - Lancement de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 14)

N° CP-2018-2564	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant les lots n° 134 et 318 situés 23 rue Guillermin et appartenant à M. Cao Van Sach -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2565	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant les lots n° 467 et 617 situés 2 bis rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Zabar -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2566	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant aux conjoints Reynard -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2567	<i>Caluire et Cuire - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, déjà aménagé en voirie, situé 11 chemin Jean Petit à l'angle de l'avenue Général Leclerc et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2568	<i>Décines Charpieu - Chassieu - Développement urbain - Secteur des Pivolles - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé boulevard Charles de Gaulle et rue des Roberdières et appartenant aux conjoints Gex et Maigret -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2569	<i>Ecully - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 4 impasse route de Paris et appartenant aux conjoints Stillitano-Trouillet Marie-Thérèse et Robin -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2570	<i>Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 5 ter rue du Boulodrome et appartenant aux époux Dubois -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2571	<i>Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, de 4 lots dans une maison en copropriété composée de 2 locaux d'habitation située 37 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux époux Revel - Annulations de l'état descriptif de division et règlement de copropriété de ladite maison -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2572	<i>Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 49 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux époux Goutille -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2573	<i>Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 13 rue Jean Bouin et appartenant aux conjoints Guivier -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2574	<i>Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 4 rue Jean Bouin et appartenant aux conjoints Berger/Ben Maacha -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2575	<i>Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, de 4 lots dans une maison en copropriété composée de 2 locaux d'habitation située 37 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux conjoints Collas-Drevon - Annulations de l'état descriptif de division et règlement de copropriété de ladite maison -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2576	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété situés 6-8 rue Charles Simon et appartenant à M. James et Mme James-Carlisle -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2577	<i>Grigny - Equipement public - Eau - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Marcellin Berthelot, et appartenant à la société Citinée ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2578	<i>Limonest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de la 2ème tranche de l'emprise de la rue Charles Machet et d'une parcelle située chemin de la Sablière, appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Classement dans le domaine public métropolitain -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2579	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, de 2 appartements studio formant les lots n° 235 et 241 de la copropriété l'Amphitryon situés au 11 boulevard Vivier Merle et appartenant aux conjoints Fraix -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2580	<i>Lyon 3° - Habitat logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey et appartenant aux conjoints Smaani -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2581	<i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 202 rue de Créqui et appartenant à Mme Jeanine Couthion -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2582	<i>Lyon 5° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain et de volumes situés à l'intérieur du site de l'Antiquaille et appartenant à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2583	<i>Lyon 5° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain et du volume 89, le tout situé 1 rue de l'Antiquaille et appartenant à la Ville de Lyon -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2584	<i>Neuville sur Saône - Genay - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé au 482 avenue des Frères Lumière et appartenant à la société MC Microcom SA -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2585	<i>Rochetaillée sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 896 chemin de l'Epine et appartenant à M. Philippe Roustain -</i>	(p. 16)

N° CP-2018-2586	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 1 bis chemin du Puits des Vignes et appartenant à M. Régis Marc et Mme Emeline Marc (née Dupont) -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2587	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 53 chemin de Champlong et appartenant à la société en nom collectif (SNC) chemin de Champlong -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2588	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 10 chemin des Brosses et appartenant à M. Marcel Vernay et Mme Marie Vernay (née Bonnet) -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2589	<i>Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 5 route de Saint Trivier et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2590	<i>Vernaison - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 260 rue du Port Perret et appartenant à la société civile immobilière (SCI) TBF ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2591	<i>Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle des rues Léon Blum et Pierre Louis Bernaix, et appartenant à la Ville -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2592	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 2 et 4 rue Paul Cambon, et appartenant à la société civile de construction-vente (SCCV) Patio République ou toute autre société à elle substituée -</i>	(p. 16)
N° CP-2018-2593	<i>Francheville - Lyon 8° - Vénissieux - Plan de cession - Bilan 2017 des mises en vente de biens par adjudication - Mises en vente par adjudication pour l'année 2018 -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2594	<i>Grigny - Développement urbain - Secteur Les Sablons - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Grigny, d'un terrain nu à usage de jardin situé rue Fleury Jay -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2595	<i>Lyon 1er - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, au profit de la SCI Marcelloune, du lot n° 17, dans l'immeuble en copropriété situé 1 rue du Plâtre -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2596	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Opération Mazagran - Cession, à titre onéreux, à la Société foncière immobilière lyonnaise, avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé 8 rue Jangot, 20-22 rue Capitaine Robert Cluzan et 29 rue Salomon Reinach -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2597	<i>Lyon 7° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la SAS Médica France d'une parcelle de terrain nu située 386 rue Garibaldi (ex rue Duvivier) constituant un délaissé de voirie -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2598	<i>Saint Priest - Développement urbain - Carré Rostand - Cession, à titre gratuit, à la Ville de Saint Priest, de terrains pour l'aménagement du Parc Nelson Mandela et acquisition, à titre gratuit, auprès de la Ville de Saint Priest, de terrains situés dans les secteurs Poste aux Chevaux, zone industrielle (ZI) du Lyonnais et Les Taches Est - Institution de servitudes de passage et de tréfonds -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2599	<i>Saint Priest - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la suite d'une préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 828 et 808 de la copropriété Bellevue, situés 38 rue George Sand -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2600	<i>Tassin la Demi Lune - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Ville, d'un bâtiment désaffecté situé avenue Jean Bergeron angle route de Saint Bel -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2601	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'une maison individuelle sur son terrain, située 1 bis rue Louis Adam -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2602	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, des lots n° 8 et 9 de la copropriété située 39 rue Gervais Bussière -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2603	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de lots de copropriété situés 142 cours Tolstoi -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2604	<i>Marcy l'Etoile - La Tour de Salvagny - Charbonnières les Bains - Déclassement par anticipation d'une partie du domaine public métropolitain, constituée du Château de Lacroix Laval et de ses abords, situé 1 171 avenue de Lacroix Laval -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2605	<i>Lyon 1er - Habitat et logement social - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) d'un immeuble situé 18 rue Constantine -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2606	<i>Lyon 3° - Habitat - Bail emphytéotique consenti à l'office public d'HLM Grand Lyon habitat (GLH) portant sur 2 parcelles de terrain situées 41 et 43 boulevard Pinel - Réduction du terrain d'assiette et rétrocession à la Métropole de Lyon de 2 parcelles de terrain qui seront classées dans le domaine public de voirie pour l'élargissement de la rue du Vinatier -</i>	(p. 17)
N° CP-2018-2607	<i>Lyon 6° - Habitat et Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 19 rue de la Viabert -</i>	(p. 17)

N° CP-2018-2608	<i>Villeurbanne - Délégation du droit de priorité à la Ville pour l'acquisition du stade Amhed Mokrane situé rue Paul Kruger à Villeurbanne et appartenant à l'Etat -</i>	(p.18)
N° CP-2018-2609	<i>Fourniture de produits d'épicerie et de pâtisserie pour les restaurants de l'Hôtel de Métropole de Lyon et le restaurant de l'Institut départementale de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p.20)
N° CP-2018-2610	<i>Fourniture de boissons pour le restaurant métropolitain et l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p.20)
N° CP-2018-2611	<i>Mandat spécial accordé à M. le Président David Kimelfeld et M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Ouagadougou (Burkina Faso) du samedi 29 septembre au jeudi 4 octobre 2018 - Délégation du Président de la Métropole à Ouagadougou -</i>	(p.20)
N° CP-2018-2612	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er mai au 31 juillet 2018 -</i>	(p.20)
N° CP-2018-2613	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Secteur opérationnel Carré de Soie - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés BL91, 146 et 147 et situés 43 avenue Garibaldi -</i>	(p.20)
N° CP-2018-2614	<i>Lyon 1er - Parking des Tables Claudiennes - Gestion du parking et maintenance des équipements - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p.20)
N° CP-2018-2615	<i>Lyon 2° - Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p.20)
N° CP-2018-2616	<i>Lyon 5° - Convention d'occupation précaire du domaine public relative à l'installation d'un relais radiotéléphonique par la société SFR au Musée gallo-romain de Lyon - Autorisation de signer un avenant n° 2 -</i>	(p.20)
N° CP-2018-2617	<i>Décines Charpieu - Convention d'occupation précaire relative à l'implantation d'un site technique Point de présence (PoP) par Grand Lyon THD dans le cadre du déploiement de la fibre Grand Lyon sur la parcelle cadastrée CL176 située 102 rue Emile Zola -</i>	(p.21)
N° CP-2018-2618	<i>Irigny - Convention d'occupation précaire relative à l'implantation d'un site technique Point de présence (PoP) par Grand Lyon THD dans le cadre du déploiement de la fibre Grand Lyon sur la parcelle cadastrée AD235 située chemin de la Chapelle d'Yvours - Constitution d'une servitude pour le passage de la canalisation du câble électrique -</i>	(p.21)
N° CP-2018-2619	<i>Saint Priest - Convention d'occupation précaire relative à l'implantation d'un site technique Point de présence (PoP) par Grand Lyon THD dans le cadre du déploiement de la fibre Grand Lyon sur la parcelle cadastrée AS24 située 22, rue du Progrès - Constitution d'une servitude pour le passage de la canalisation du câble électrique -</i>	(p.21)
N° CP-2018-2620	<i>Charly - Plan de cession - Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité de résiliation du bail commercial conclu avec la Caisse d'épargne pour le local abritant le distributeur automatique de billets situé 136 place de la Mairie -</i>	(p.21)
N° CP-2018-2621	<i>Participation de la Métropole de Lyon à l'appel à projets lancé par le ministère de l'Intérieur dans le cadre du programme européen 2014-2020 du fonds asile, migration et intégration (FAMI) -</i>	(p.22)
N° CP-2018-2622	<i>Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 9° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p.22)
N° CP-2018-2623	<i>Saint Fons - Etude pré-opérationnelle pour la requalification du centre ancien de Saint Fons - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de la Ville de Saint Fons -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2624	<i>Saint Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Mission de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de voiries, d'espaces publics et de résidentialisation -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2625	<i>Projet UrbanBioM - Définition d'une gestion optimisée des biodéchets en territoire urbain en vue de leur valorisation énergétique par conversion en méthane destiné à l'injection en réseau - Accord de consortium en collaboration avec INSAVALOR PROVADEMSE, l'INSA de Lyon, GRDF, l'IRCELYON et l'ADEME -</i>	(p.22)
N° CP-2018-2626	<i>Dépannage, remorquage, convoyage et remisage des véhicules de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p.23)
N° CP-2018-2627	<i>Reprise, traitement et valorisation du plâtre en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p.23)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le 10 septembre 2018 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 31 août 2018 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frih, M. Kabalo, Mme Belaziz.

Membres invités

Absent excusé : M. Devinaz.

Absents non excusés : MM. Gouverneyre, Lebuhotel et Mme Runel.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

- M. Le Faou (pouvoir à M. Bernard)
- Mme Picot (pouvoir à Mme Jannot)
- M. Kepenekian (pouvoir à Mme Peillon)

**Adoption du procès-verbal
de la Commission permanente du 18 juin 2018**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 18 juin 2018. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° CP-2018-2623 - Saint Fons - Etude pré-opérationnelle pour la requalification du centre ancien de Saint Fons - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de la Ville de Saint Fons - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2018-2624 - Saint Fons - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier - Autorisation de signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Mission de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de voiries, d'espaces publics et de résidentialisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte les dossiers n° CP-2018-2623 et CP-2018-2624. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° CP-2018-2623 à Saint Fons concerne le financement d'une étude pré-opérationnelle pour la requalification du centre ancien de Saint Fons et la demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), pour un montant de 12 500 €, et de la Ville de Saint Fons. Cette démarche s'insère plus largement dans une démarche que la Métropole porte aujourd'hui sur cette Commune, en lien avec les opérations de renouvellement urbain. Elle permettra d'éclairer les actions futures au titre de l'amélioration de l'habitat sur le centre de Saint Fons.

Le dossier n° CP-2018-2624 à Saint Fons concerne la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier. Il s'agit d'autoriser le Président à signer le marché de prestations intellectuelles à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert qui a désigné le groupement Anne-Laure Giroud / Tim Boursier-Mougenot / Omnium Général d'Ingénierie / Les Éclairagistes associés, pour toutes les prestations de maîtrise d'œuvre ayant trait aux opérations d'aménagement de voirie, d'espace public et de résidentialisation sur cette ZAC gérée au titre du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Le Faou. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2018-2528 - Genay - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située rue des Molières angle route de Neuville à la société Stylimmo - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2529 - Givors - Désaffectation d'une partie du domaine public métropolitain de la Ville de Givors de 3 emprises situées rue Danielle Casanova - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2530 - Jonage - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 2 rue Jean Moulin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2531 - Marcy l'Etoile - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 emprises situées avenue Marcel Mérieux Les Verchères - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2532 - Vénissieux - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située allée des Jonquilles - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2533 - Lissieu - Requalification de l'entrée sud du centre bourg patrimonial - Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° CP-2018-2534 - Lyon 5° - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage public grevant des parcelles de terrain privées situées à l'intérieur du site de l'ancien hôpital de l'Antiquaille et appartenant à la Société d'aménagement et de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Approbation d'une convention tripartite relative aux modalités d'entretien des espaces ouverts au public et objets de la servitude instaurée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2535 - Lyon 8° - Aménagement de voirie rues Léo et Maurice Trouilhet - Offre de concours par l'association OGEC Saint Maurice - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2018-2536 - Audit de la qualité des prestations du marché de mobilier urbain et du service Vélo'v - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2537 - Enquêtes de circulation et comptages trafic - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2538 - Travaux d'entretien spécialisé et de génie civil d'ouvrages d'art de technicité courante sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande multi-attributaires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2539 - Travaux de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande (2 lots) - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 2 accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2540 - Maintenance et évolution du réseau de communication et des systèmes centraux des postes de commandement (PC) régulation, bornes et information sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2018-2562 - Outil du modèle multimodal de déplacements (MODEL Y) - Prestations d'amélioration, de mise à jour et de gestion de l'outil - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2018-2528 à CP-2018-2540 et CP-2018-2562. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier n° CP-2018-2528 concerne Genay. La Métropole de Lyon a été sollicitée par la société Stylimmo pour le déclassement et l'acquisition d'une emprise du domaine public, d'une superficie de 50 m² environ, située à l'angle route de Neuville à Genay. L'ensemble des services métropolitains concernés sont favorables à ce déclassement. L'enquête technique préalable fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de la société Stylimmo. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique. Aux termes du compromis, cette emprise serait cédée au prix de 6 250 € admis par France domaine. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Le dossier n° CP-2018-2529 à Givors. Je rappelle que dans le cadre du projet de réaménagement des rues Danielle Casanova et Yves Farge à Givors, la Métropole de Lyon a acquis, par acte du 27 mars 2017 à la Commune de Givors, diverses parcelles, dont la parcelle cadastrée AH 321 d'une superficie de 29 m² environ. Afin de réaliser un équipement accueil petite enfance, la Commune de Givors a sollicité la Métropole de Lyon, afin de rectifier l'acte précité, incluant cette parcelle. C'est, en effet, à tort et par erreur qu'il a été cédé par la Commune de Givors au profit de la Métropole la totalité de la parcelle. Préalablement à cette rectification, il convient de désaffecter du domaine public de voirie métropolitain la parcelle cadastrée AH 321p2. Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise et leur dévoiement sera à la charge de l'acquéreur. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement. Aux termes du projet d'acte rectificatif, cette régularisation interviendrait à titre gratuit.

Par ailleurs, afin de mener à bien le projet d'aménagement précité, il convient également de désaffecter 2 emprises du domaine public métropolitain appartenant à la Ville de Givors qui sont actuellement affectées à la voirie d'une superficie de 3m² environ et de 151 m² environ. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a, par la suite, introduit un article qui précise que les biens des Communes qui étaient mis à disposition de la Communauté urbaine sont transférés de plein droit en pleine propriété. Toutefois, il n'existe aucun acte de transfert de l'avenue Danielle Casanova de la Ville de Givors à la Métropole. Aussi, afin de pouvoir céder cette emprise à l'OPH Lyon Métropole habitat, la procédure de déclassement a été engagée par la Ville de Givors. Tous les frais inhérents à cet acte notarié seront pris en charge par la Commune de Givors.

Le dossier n° CP-2018-2530 concerne Jonage. La Métropole de Lyon poursuit depuis 2015 une stratégie patrimoniale visant à une meilleure gestion de son patrimoine, de façon à ne conserver que les biens nécessaires au regard de projets en lien avec ses politiques publiques. C'est le cas d'une emprise de terrain nu d'une superficie d'environ 540 m², située 2 rue Jean Moulin à Jonage, qu'il est envisagé de déclasser du domaine public. L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement. L'enquête technique préalable fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser, leur dévoiement sera à la charge du futur acquéreur. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° CP-2018-2531 concerne Marcy l'Etoile. Toujours dans la poursuite de cette stratégie, certains biens ne présentent plus, aujourd'hui, d'enjeux ou d'intérêts particuliers pour la Métropole. C'est le cas d'une emprise de terrain nu située sur la parcelle cadastrée AE 217 et une emprise de terrain sur la parcelle cadastrée AE 237, dont la superficie totale est de 1 038 m² environ, situées avenue Marcel Mérieux Les Verchères à Marcy l'Etoile. L'enquête technique préalable fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser, leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur. L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° CP-2018-2532 concerne Vénissieux. Toujours dans cette dynamique, il s'agit d'une emprise de terrain nu d'une superficie d'environ 1 300 m², située au droit du n° 78 de l'allée des Jonquilles à Vénissieux. L'ensemble des services métropolitains concernés est favorable à ce déclassement. L'enquête technique préalable fait apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser, leur dévoiement sera à la charge du futur acquéreur. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique.

Le dossier n° CP-2018-2533 concerne Lissieu. L'opération de création d'un giratoire sur la RD 306 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Le projet de requalification de l'entrée sud du centre bourg patrimonial prévoit la requalification complète de la rue, la réalisation d'aménagements représentatifs d'une entrée de centre bourg, l'adaptation du gabarit de la chaussée, le partage de l'espace de la rue de manière équilibré entre les usagers avec la création de cheminements continus et sécurisés pour les piétons et des aménagements cyclables, la création d'un giratoire pour réduire efficacement la vitesse en entrée et sortie de bourg. L'opération se situe ainsi à proximité du château de Lissieu, monument historique, la nature des travaux à mettre en œuvre implique le dépôt d'une déclaration préalable, déposée auprès de la Commune de Lissieu qui recueillera l'avis de l'ABF. En application du code de l'urbanisme, l'autorisation prévue à l'article R 425-1 pour la protection au titre des abords vaut autorisation de l'ABF.

Le dossier n° CP-2018-2534 à Lyon 5° concerne l'opération de reconversion du site de l'Antiquaille engagée en 2005 par la SACVL est en cours d'achèvement. Celle-ci permettra, outre la mise en place de nombreux programmes, l'ouverture de cheminements exceptionnels sur la Ville et un maillage complémentaire du Parc des Hauteurs. La Métropole de Lyon est, d'ores et déjà, propriétaire de divers espaces publics. Les collectivités, attachées au développement des modes doux et des circulations piétonnes, ont souhaité préserver l'accessibilité du public sur certains espaces privés du site et se sont engagées à ce que le public circule librement au milieu de l'îlot. Afin d'assurer de façon pérenne ces usages publics, il est prévu d'établir une servitude de passage public, par acte notarié au bénéfice du domaine public routier métropolitain, fonds dominant. Ainsi, un acte sera établi entre la SACVL (puis l'ASL) en tant que fonds servant, et la Métropole, en tant que fonds dominant, permettant de cheminer à l'intérieur du cloître. Cet acte d'établissement de servitudes sera publié au fichier immobilier de la conservation des hypothèques. Par ailleurs, une convention tripartite relative aux modalités d'entretien des espaces ouverts à la circulation publique piétonnière et faisant l'objet de la servitude évoquée ci-dessus, a été établie. La durée de cette convention d'entretien est identique à celle de la servitude, dont elle constitue un contrat accessoire et indissociable. À ce titre, elle sera publiée au fichier immobilier.

Le dossier n° CP-2018-2535 concerne Lyon 8°. L'association OGEC Saint Maurice réalise des travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments (école privée Saint Maurice), situés au 25 rues Léo et Maurice Trouilhet et a fait part de son intérêt à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour mettre en accessibilité les entrées de l'école. Ce projet aura donc pour objectif l'aménagement d'une rampe, ainsi que de l'élargissement du trottoir devant l'entrée de l'école. Parallèlement, la Métropole de Lyon aménagera les abords de la voie en créant un ralentisseur, une jardinière plantée et en créant et mettant en sécurité les passages piétons au droit du groupe scolaire. Le coût total des travaux est estimé à 175 467,14 € TTC. L'association OGEC Saint Maurice accepte de participer au financement des travaux par offre de concours sur la base du montant prévisionnel HT total de 56 746,95 €. Ce montant pourrait être réévalué au vu de la dépense réelle, dans la limite d'un dépassement ou d'une minoration de 10 %. Au-delà de ce seuil, un avenant à l'offre de concours sera présenté. La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces prestations, qui seront exécutées dans le cadre des marchés de travaux.

Le dossier n° CP-2018-2536 concerne un marché de prestations relatif à l'audit de la qualité des prestations du marché de mobiliers urbains et du service de location de vélos Vélo'v notifié le 6 novembre 2017 dernier avec la société JC Decaux. Le marché de mobiliers urbains, contenant des objectifs de performance et des indicateurs qualité associés à un dispositif de bonus-malus et pénalités, prévoit le contrôle de la qualité du service rendu et entend, notamment, mesurer le contrôle des données relatives aux délais d'intervention, la propreté et la maintenance des stations, le contrôle de la qualité du centre d'appel, le bon fonctionnement de certains services tels que l'éclairage des abris-voyageurs, les 500 dispositifs "mobilités actives", les 1 500 dispositifs "tags NFC" ou "QR codes" sur les mobiliers permettant un accès à la plateforme numérique, l'application client Vélo'v accessible sur PC ou Smartphone. Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Conformément à ces critères définis dans le règlement de la consultation, lors de sa séance du 15 juin 2018, la commission permanente d'appel d'offres, a classé les offres et choisi celle de la société SCAT SAS, pour un montant de 275 289,60 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre.

Le dossier n° CP-2018-2537 a pour objet le lancement d'un accord-cadre à bons de commande de services, en vue de l'attribution d'un marché d'enquêtes de circulation et comptages trafic. Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Ce marché fait l'objet d'une consultation. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier n° CP-2018-2538 a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 3 accords-cadres à bons de commande relatifs aux travaux d'entretien spécialisé et de génie civil d'ouvrages d'art de technicité courante sur le territoire de la Métropole. Partie intégrante de la politique d'entretien des ouvrages d'art, les travaux d'entretien spécialisé et de génie civil de technicité courante comprennent principalement la création ou la réparation des murs de soutènement de hauteur inférieure à 2 m, le renforcement de talus de faible hauteur, les travaux de reprise des équipements de superstructure des ouvrages. Ces prestations feraient l'objet d'allotissement sur 3 lots. Ces 3 accords-cadres feraient l'objet de bons de commande, conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres.

Le dossier n° CP-2018-2539 a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution de 2 accords-cadres à bons de commande de travaux de génie civil sur les carrefours à feux et les bornes escamotables sur le territoire de la Métropole. Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Ces accords-cadres à bons de commande seraient conclus chacun pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres.

Le dossier n° CP-2018-2540 a pour objet le lancement d'un accord-cadre en vue de l'attribution d'un marché de maintenance et évolution du réseau de communication et des systèmes centraux des PC régulation, bornes et information sur le territoire de la Métropole. Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet accord-cadre à bons de commande serait conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre.

Le dossier n° CP-2018-2562 concerne l'outil du modèle multimodal de déplacements (MODELy). La Métropole de Lyon a initié, dès 2010, une démarche d'élaboration d'un outil multimodal de déplacements avec l'État, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Ce processus a abouti à une co-construction technique et financière d'un modèle multimodal de déplacements -nommé MODELy- avec les 5 partenaires. Aujourd'hui, la maîtrise d'ouvrage souhaite renouveler le marché arrivé à son terme, afin de gérer et faire vivre l'outil, le mettre à jour et l'enrichir, poursuivre le travail d'amélioration continue de l'outil, en y intégrant de nouvelles fonctions permettant d'améliorer et de faciliter l'utilisation de celui-ci mais aussi la qualité des résultats issus du modèle. La maîtrise d'ouvrage souhaite lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un accord-cadre relatif à des prestations d'amélioration, de mise à jour et de gestion de l'outil MODELy. L'accord-cadre à bons de commande serait passé pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années. L'accord-cadre comporterait un engagement de commande maximum de 192 000 € TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre.

Voilà monsieur le Président pour l'ensemble de ces dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), délégué de la Métropole de Lyon au sein de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2534, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2018-2541 - Feyzin - Givors - Mions - Meyzieu - Saint Priest - Villeurbanne - Gestion locative et technique des terrains familiaux locatifs de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2018-2542 - Bron - Caluire et Cuire - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Ecully - Feyzin - Francheville - Givors - Grigny - Lyon 7° - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Vénissieux - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Approbation de la convention 2018 d'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) fixant la participation annuelle de l'Etat à leur fonctionnement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona rapporte les dossiers n° CP-2018-2541 et CP-2018-2542. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Le dossier n° CP-2018-2541 à Feyzin, Givors, Moins, Meyzieu, Saint Priest et Villeurbanne concerne la gestion locative et technique des terrains familiaux locatifs de la Métropole de Lyon. Ce dossier a pour objet d'une part, de présenter la prise de compétence par la Métropole en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des terrains familiaux locatifs à destination des gens du voyage, d'autre part, d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue d'assurer la gestion locative et technique de ces équipements à compter du 1^{er} janvier 2019. En effet, la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, dans son article 148 confie à la Métropole "l'aménagement, l'entretien et la gestion

des terrains familiaux locatifs". Ces terrains familiaux locatifs sont des lieux de résidence destinés aux gens du voyage similaires à des aires d'accueil sans limitation de durée de séjour. Parmi les 8 sites métropolitains identifiés comme susceptibles de répondre à l'appellation de "terrain familial locatif", il est proposé, au regard des critères susmentionnés d'en retenir 6 : Feyzin, Givors, Mions, Meyzieu, Saint Priest, Villeurbanne. Ces derniers ont vocation à être inscrits dans le cadre du futur schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat GDV (gens du voyage). En parallèle, afin d'assurer la continuité de la gestion de ces équipements, il est prévu d'organiser une présence sur site à raison de 2 fois par semaine, afin d'assurer les responsabilités qui incombent au propriétaire. A cette fin, il est proposé d'avoir recours à un prestataire qui assurera le nettoyage et la maintenance courante des parties communes ainsi que l'encaissement des redevances et leur suivi. Une procédure d'appel d'offres ouvert serait lancée pour l'attribution de l'accord cadre relatif à la gestion locative et technique des terrains familiaux locatifs de la Métropole. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-11 du code général des collectivités territoriales et d'approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la gestion locative et technique de ces terrains familiaux locatifs, d'autoriser, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président, à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables ou par procédure concurrentielle avec négociation ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues par le décret, selon la décision du pouvoir adjudicateur. Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole. Il convient également d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes y afférents pour un montant minimum de 244 800 € HT, soit 293 760 € TTC et maximum de 428 400 € HT, soit 514 080 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le dossier n° CP-2018-2542 à Bron, Caluire et Cuire, Chassieu, Corbas, Craponne, Dardilly, Ecully, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Lyon 7°, Lyon 9°, Meyzieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Vaulx en Velin, Villeurbanne et Vénissieux concerne la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Actuellement, la Métropole de Lyon gère 19 aires d'accueil représentant une capacité de 356 places. Les coûts de gestion de ces aires sont notamment pris en charge par la participation des usagers et les subventions de l'État. L'État contribue effectivement au financement à travers le versement d'une AGAA (aide à la gestion des aires d'accueil). Les modalités de calcul de l'AGAA des gens du voyage prennent en compte non seulement le nombre de places disponibles sur chaque aire d'accueil, mais aussi leur taux d'occupation effective. Un arrêté du 9 mars 2018 est venu modifier le montant mensuel de l'aide forfaitaire qui, malheureusement, a baissé. Ce nouveau mode de calcul amène, pour la collectivité, une perte de recettes pour 2018 estimée à 4 600 € au regard des 526 227,05 € perçus en 2017 par la Métropole au titre de l'AGAA. Les autres recettes sont constituées des redevances d'occupation versées par les usagers. Il vous est donc proposé d'approuver la convention, même si elle a diminué un petit peu, à passer entre la Métropole et l'Etat pour l'année 2018 portant sur la participation financière de l'Etat au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage et versée par la CAF, pour un montant prévisionnel de 533 748,81 € en 2018 et d'autoriser monsieur le Président à signer ladite convention.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Cardona. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° CP-2018-2543 - Chassieu - Sainte Foy lès Lyon - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM 3F Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2544 - Limonest - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliadé habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2545 - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 9° - Garanties d'emprunts accordées à la SCA Foncière d'habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2546 - Lyon 9° - Garantie d'emprunt accordée à la société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) Union d'économie sociale (UES) Néma Lové auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2547 - Meyzieu - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) habitat Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2548 - Neuville sur Saône - Givros - Villeurbanne - Caluire et Cuire - Saint Genis Laval - Irigny - Chassieu - Bron - Lissieu - Lyon - Saint Fons - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision complémentaire à la délibération du Conseil n° 2018-2682 du 16 mars 2018 relative aux prêts haut de bilan en faveur d'entreprises sociales pour l'habitat, de coopératives d'HLM ou de sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières - Prêt haut de bilan - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2549 - Rillieux la Pape - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2550 - Saint Cyr au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Le logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2551 - Saint Didier au Mont d'Or - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Rhône-Saône habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2552 - Vaulx en Velin - Lyon - Corbas - Saint Priest - La Tour de Salvagny - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès du Crédit coopératif - Rachat partiel de dette et nouvel emprunt - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2553 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM Alliade habitat auprès du Crédit agricole Centre-Est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2554 - Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à la Société anonyme (SA) d'habitat à loyer modéré (HLM) Rhône-Saône habitat auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2555 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2556 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2557 - Contrats d'assurances généraux - Lot n° 2 : assurance dommages aux biens risques industriels - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

N° CP-2018-2558 - Impact des travaux du Pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache sur le parc de stationnement Perrache - Archives - Protocole transactionnel tripartite Métropole de Lyon-Q-Park-SNCF Mobilités - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2018-2543 à CP-2018-2558. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci monsieur le Président.

J'ai 14 dossiers de garanties d'emprunts à vous présenter : une décision modificative, une décision complémentaire relative à un prêt haut de bilan et 12 décisions de nouvelles garanties relatives à 1 999 logements, pour un montant d'encours supplémentaire de 42 910 561 €.

Le dossier n° CP-2018-2552 concerne une décision modificative au profit de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Lyon Métropole habitat dans le cadre de son remboursement partiel de dette détenue dans la Banque Dexia. En effet, l'OPH Lyon Métropole habitat va procéder au rachat partiel de 6 contrats de prêts auprès de la banque DEXIA en raison de la gestion extinctive de cet établissement bancaire, pour ce faire LMH doit procéder à la souscription d'un nouvel emprunt d'un montant de 6 777 900 € auprès du Crédit Coopératif. Le montant garanti est donc de 6 777 900 € auprès du Crédit coopératif, les capitaux restants dus s'élevant à 600 000 € auprès de Dexia.

Le dossier n° CP-2018-2548 concerne une décision complémentaire au profit de Alliade habitat dans le cadre d'un prêt haut de bilan bonifié portant sur la réhabilitation de 970 logements et l'acquisition de 96 nouveaux logements, conformément à la délibération du 16 mars dernier permettant d'accorder des garanties pour des prêts haut de bilan en faveur des Entreprises sociales de l'habitat (ESH). Le montant total garanti est de 10 288 400 €.

J'aborde les 12 nouvelles demandes de garanties.

Le dossier n° CP-2018-2543 au profit d'Immobilière Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 10 logements 46 route de Genas à Chassieu, de 13 logements 9 allée des Primevères à Sainte Foy les Lyon, de 13 logements 222-224 boulevard du Baron du Marais à Sainte Foy les Lyon. Le montant total garanti est de 4 359 544 €.

J'ai ensuite 2 dossiers au profit d'Alliade habitat. Le dossier n° CP-2018-2544 concerne des acquisitions-améliorations de 6 logements 294/299 avenue Général de Gaulle à Limonest et de 12 logements 29 rue des Charmettes à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 1 636 824 €. Le dossier n° CP-2018-2553 concerne l'acquisition-amélioration de 110 logements cours Emile Zola à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 7 881 981 €.

Le dossier n° CP-2018-2545 au profit de la SCA Foncière d'habitat et humanisme pour 3 opérations : l'acquisition-amélioration d'un logement 47 rue de Claire à Lyon 9°, d'un logement 42 rue Commandant Charcot à Lyon 5° et d'un logement 50 rue du Lac à Lyon 3°. Le montant total garanti est de 93 411 €.

Le dossier n° CP- 2018-2546 au profit de Néma Lové concerne la réhabilitation de 16 logements 21 rue Joannes Masset à Lyon 9°. Le montant total garanti est de 130 050 €.

Le dossier n° CP-2018-2547 au profit de SCIC habitat Rhône-Alpes pour 2 opérations : l'acquisition en VEFA de 16 logements avenue Bataillon Carmagnole Liberté à Vaulx en Velin et de 5 logements allée Joannès Gonon à Meyzieu. Le montant total garanti est de 1 292 978€.

Le dossier n° CP-2018-2549 au profit de Dynacité pour l'acquisition en VEFA de 8 logements 53-55 rue Vaillant à Villeurbanne et la réhabilitation de 342 logements rue michelet, Renoir et Dumas à Rillieux la Pape. Le montant total garanti est de 1 371 475 €.

Le dossier n° 2018-2550 au profit de SOLLAR pour les acquisitions en VEFA de 9 logements route de Lyon à Saint Cyr au Mont d'Or et de 6 logements 27 avenue Lamartine à Charbonnières les Bains. Le montant total garanti est de 1 547 861 €.

J'ai ensuite 2 dossiers au profit de Rhône Saône habitat Le dossier n° CP-2018-2551 pour l'acquisition en VEFA de 14 logements 133 route de Saint Cyr à Saint Didier au Mont d'Or. Le montant total garanti est de 1 432 662 €. Le dossier n° CP-2018-2554 est au profit de Rhône Saône habitat pour l'acquisition en VEFA de 11 logements en prêt social avec location-accession impasse Amblard à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 1 249 500 €.

Le dossier n° CP-2018-2555 est au profit de l'OPH Est Métropole habitat pour la réhabilitation de 134 logements 52-66 rue Henri Legay et 62-71 rue Nicolas Garnier à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 3 314 303 €.

Le dossier n° CP-2018-2556 est au profit de Lyon Métropole habitat pour l'acquisition en VEFA de 205 logements étudiants à vocation sociale avenue Albert Einstein à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 8 311 572 €.

Le dossier n° CP-2018-2557 autorise monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché public du contrat d'assurance portant sur l'assurance dommages aux biens (risques industriels) contracté avec la société de courtage AON France. Cet avenant porte sur un changement de numéro de police, des corrections liées à des erreurs de traduction et des modifications de garanties favorables à la Métropole, par exemple une garantie nouvelle "cyber risques". Ces modifications sont sans incidence financière pour la Métropole.

Le dossier n° CP-2018-2558 autorise monsieur le Président à signer le protocole transactionnel tripartite Métropole de Lyon/Q-Park/SNCF Mobilités concernant les impacts techniques et commerciaux des travaux du PEM Perrache sur le parc de stationnement Perrache-Archives, notamment concernant la dépose des escalators et la création d'une nouvelle rampe d'accès. Ce protocole est sans incidence financière pour la Métropole.

Voilà, j'en ai terminé monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2543 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration d'Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2544, CP-2018-2548 et CP-2018-2553 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme CARDONA Corinne, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de SCIC Habitat Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2547 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. David KIMELFELD, Président de SCIC Habitat Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2547 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, membre du conseil d'administration de SOLLAR, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2550 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2552 et CP-2018-2556, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2555, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2018-2559 - Lyon - Accident fluvial du 2 avril 2013 impliquant le bateau VIKING RIVER CROISIERES SA - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société VIKING et la PREMICON RHEIN DONAU FLUSSCHIFFFAHRTS GMBH ET CO KG - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Le dossier n° CP-2018-2559 est retiré.

N° CP-2018-2560 - Fourniture de pièces détachées, prestations de réparation et maintenance pour détecteurs de gaz de marque OLDHAM - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2561 - Prestations d'études spécifiques relatives au fonctionnement du système d'eau potable de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert- Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2018-2560 et CP-2018-2561. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier n° CP-2018-2560 concerne la fourniture de pièces détachées, prestations de réparation et maintenance pour détecteurs de gaz de marque OLDHAM. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée. La Métropole agit en qualité d'entité adjudicatrice. C'est un marché à bons de commande pour une durée de 4 ans d'un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 400 000 € HT.

Le dossier n° CP-2018-2561 est un marché destiné à apporter une assistance aux services de la Métropole pour répondre aux problématiques du système d'eau potable, tant au point de vue quantitatif que qualitatif. Les prestations sont l'expertise, les études, les diagnostics et les études préliminaires. Le montant total de la prestation pour la durée totale du marché serait de 800 000 €. C'est un marché d'une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années. Les 2 premières années comprennent un montant de commande maximum de 400 000 € HT.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Colin. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2018-2563 - Maintenance du logiciel MULTIGEST et prestations associées - Lancement de la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte le dossier n° CP-2018-2563. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne le logiciel MULTIGEST utilisé par la Métropole pour le stockage des documents. La société EFALIA arrive à échéance sur le contrat qui nous liait, il est donc nécessaire de renouveler ce cadre d'achat sur la base d'un engagement minimum de commande de 45 000 € HT et maximum de 220 000 € HT.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Dognin-Sauze. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2018-2564 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant les lots n° 134 et 318 situés 23 rue Guillermin et appartenant à M. Cao Van Sach - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2565 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant les lots n° 467 et 617 situés 2 bis rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Zabar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2566 - Cailloux sur Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit Les Chaumes et appartenant aux conjoints Reynard - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2567 - Caluire et Cuire - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, déjà aménagé en voirie, situé 11 chemin Jean Petit à l'angle de l'avenue Général Leclerc et appartenant au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2568 - Décines Charpieu - Chassieu - Développement urbain - Secteur des Pivolles - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain nu situé boulevard Charles de Gaulle et rue des Roberdières et appartenant aux conjoints Gex et Maigret - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2569 - Ecully - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 4 impasse route de Paris et appartenant aux conjoints Stillitano-Trouillet Marie-Thérèse et Robin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2570 - Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 5 ter rue du Boulodrome et appartenant aux conjoints Dubois - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2571 - Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, de 4 lots dans une maison en copropriété composée de 2 locaux d'habitation située 37 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux conjoints Revel - Annulations de l'état descriptif de division et règlement de copropriété de ladite maison - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2572 - Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 49 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux conjoints Goutille - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2573 - Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 13 rue Jean Bouin et appartenant aux conjoints Guivier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2574 - Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 4 rue Jean Bouin et appartenant aux conjoints Berger/Ben Maacha - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2575 - Feyzin - Réserve foncière - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, de 4 lots dans une maison en copropriété composée de 2 locaux d'habitation située 37 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux conjoints Collas-Drevon - Annulations de l'état descriptif de division et règlement de copropriété de ladite maison - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2576 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété situés 6-8 rue Charles Simon et appartenant à M. James et Mme James-Carlisle - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

- N° CP-2018-2577** - Grigny - Equipement public - Eau - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Marcellin Berthelot, et appartenant à la société Citinea ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2578** - Limonest - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de la 2ème tranche de l'emprise de la rue Charles Machet et d'une parcelle située chemin de la Sablière, appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) - Classement dans le domaine public métropolitain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2579** - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, de 2 appartements studio formant les lots n° 235 et 241 de la copropriété l'Amphitryon situés au 11 boulevard Vivier Merle et appartenant aux conjoints Fraix - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2580** - Lyon 3° - Habitat logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots dans un immeuble en copropriété situé 26 rue Moncey et appartenant aux conjoints Smaani - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2581** - Lyon 3° - Habitat et logement social - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 202 rue de Créqui et appartenant à Mme Jeanine Couthion - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2582** - Lyon 5° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain et de volumes situés à l'intérieur du site de l'Antiquaille et appartenant à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2583** - Lyon 5° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain et du volume 89, le tout situé 1 rue de l'Antiquaille et appartenant à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2584** - Neuville sur Saône - Genay - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé au 482 avenue des Frères Lumière et appartenant à la société MC Microcom SA - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2585** - Rochetaillée sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 896 chemin de l'Epine et appartenant à M. Philippe Roustain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2586** - Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 1 bis chemin du Puits des Vignes et appartenant à M. Régis Marc et Mme Emeline Marc (née Dupont) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2587** - Saint Cyr au Mont d'Or - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées 53 chemin de Champlong et appartenant à la société en nom collectif (SNC) chemin de Champlong - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2588** - Saint Didier au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 10 chemin des Brosses et appartenant à M. Marcel Vernay et Mme Marie Vernay (née Bonnet) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2589** - Sathonay Village - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 5 route de Saint Trivier et appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2590** - Vernaison - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 260 rue du Port Perret et appartenant à la société civile immobilière (SCI) TBF ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2591** - Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située à l'angle des rues Léon Blum et Pierre Louis Bernaix, et appartenant à la Ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2592** - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 2 et 4 rue Paul Cambon, et appartenant à la société civile de construction-vente (SCCV) Patio République ou toute autre société à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2593 - Francheville - Lyon 8° - Vénissieux - Plan de cession - Bilan 2017 des mises en vente de biens par adjudication - Mises en vente par adjudication pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2594 - Grigny - Développement urbain - Secteur Les Sablons - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Grigny, d'un terrain nu à usage de jardin situé rue Fleury Jay - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2595 - Lyon 1er - Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, au profit de la SCI Marcelloune, du lot n° 17, dans l'immeuble en copropriété situé 1 rue du Plâtre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2596 - Lyon 7° - Développement urbain - Opération Mazagran - Cession, à titre onéreux, à la Société foncière immobilière lyonnaise, avec faculté de substitution, d'un tènement immobilier situé 8 rue Jangot, 20-22 rue Capitaine Robert Cluzan et 29 rue Salomon Reinach - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2597 - Lyon 7° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la SAS Médica France d'une parcelle de terrain nu située 386 rue Garibaldi (ex rue Duvivier) constituant un délaissé de voirie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2598 - Saint Priest - Développement urbain - Carré Rostand - Cession, à titre gratuit, à la Ville de Saint Priest, de terrains pour l'aménagement du Parc Nelson Mandela et acquisition, à titre gratuit, auprès de la Ville de Saint Priest, de terrains situés dans les secteurs Poste aux Chevaux, zone industrielle (ZI) du Lyonnais et Les Taches Est - Institution de servitudes de passage et de tréfonds - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2599 - Saint Priest - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la suite d'une préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 828 et 808 de la copropriété Bellevue, situés 38 rue George Sand - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2600 - Tassin la Demi Lune - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à la Ville, d'un bâtiment désaffecté situé avenue Jean Bergeron angle route de Saint Bel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2601 - Villeurbanne - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'une maison individuelle sur son terrain, située 1 bis rue Louis Adam - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2602 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Villeurbanne, des lots n° 8 et 9 de la copropriété située 39 rue Gervais Bussière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2603 - Villeurbanne - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de lots de copropriété situés 142 cours Tolstoi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2604 - Marcy l'Etoile - La Tour de Salvagny - Charbonnières les Bains - Déclassement par anticipation d'une partie du domaine public métropolitain, constituée du Château de Lacroix Laval et de ses abords, situé 1 171 avenue de Lacroix Laval - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2605 - Lyon 1er - Habitat et logement social - Mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) d'un immeuble situé 18 rue Constantine - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2606 - Lyon 3° - Habitat - Bail emphytéotique consenti à l'office public d'HLM Grand Lyon habitat (GLH) portant sur 2 parcelles de terrain situées 41 et 43 boulevard Pinel - Réduction du terrain d'assiette et rétrocession à la Métropole de Lyon de 2 parcelles de terrain qui seront classées dans le domaine public de voirie pour l'élargissement de la rue du Vinatier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2607 - Lyon 6° - Habitat et Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 19 rue de la Viabert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2608 - Villeurbanne - Délégation du droit de priorité à la Ville pour l'acquisition du stade Amhed Mokrane situé rue Paul Kruger à Villeurbanne et appartenant à l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2018-2564 à CP-2018-2608. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Monsieur le Président, j'ai 45 dossiers mais je vais le faire de façon synthétique.

Je vais commencer par les acquisitions.

Tout d'abord, un certain nombre d'acquisitions de terrains nus à titre gratuit pour des opérations de voirie de proximité.

Le dossier n° CP-2018-2567 à Caluire et Cuire concerne l'acquisition d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 336 m² et appartenant au SYTRAL.

Le dossier n° CP-2018-2577 à Grigny concerne l'acquisition de 3 parcelles de terrain nu, d'une superficie totale de 1 024 m² appartenant à la société Citinéo.

Le dossier n° CP-2018-2578 à Limonest concerne l'acquisition d'un terrain nu d'une superficie totale de 1 878 m² appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH).

Le dossier n° CP-2018-2582 à Lyon 5° concerne l'acquisition de parcelles de terrain appartenant à la Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL).

Le dossier n° CP-2018-2583 à Lyon 5° concerne l'acquisition de diverses parcelles appartenant à la Ville de Lyon.

Le dossier n° CP-2018-2585 à Rochetaillée sur Saône concerne l'acquisition de 2 parcelles de terrain d'une superficie totale de 25 m² appartenant à un particulier.

Le dossier n° CP-2018-2586 à Saint Cyr au Mont d'Or concerne l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 20 m² appartenant à des particuliers.

Le dossier n° CP-2018-2587 à Saint Cyr au Mont d'Or concerne l'acquisition de 2 parcelles de terrain d'une superficie totale de 18 m².

Le dossier n° CP-2018-2588 à Saint Didier au Mont d'Or concerne l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 115 m² appartenant à des particuliers.

Le dossier n° CP-2018-2590 à Vernaison concerne l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 110 m² appartenant à la société civile immobilière (SCI) TBF.

Le dossier n° CP-2018-2591 à Villeurbanne concerne l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 227 m² appartenant à la Ville.

Les dossiers n° CP-2018-2564 et CP-2018-2565 à Bron concernent des acquisitions, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon, de 2 appartements avec cave, respectivement pour des montants de 75 000 € et 92 300 €.

Le dossier n° CP-2018-2566 à Cailloux sur Fontaines concerne l'acquisition, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 26 m² vendue pour un montant de 400,40 €.

Le dossier n° CP-2018-2568 à Décines Charpieu et Chassieu concerne l'acquisition, dans le secteur des Pivolles, d'un terrain nu d'une superficie de 5 928 m², vendu 300 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2569 à Ecully concerne l'acquisition, dans le cadre de l'opération "Anneau des sciences", d'un terrain bâti de 370 m² vendu au prix de 500 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2570 à Feyzin concerne l'acquisition d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 12 m² vendue pour un montant de 600 €.

Ensuite une succession de 5 dossiers qui concernent la Commune de Feyzin.

Les dossiers n° CP-2018-2571, CP-2018-2572, CP-2018-2573, CP-2018-2574 et CP-2018-2575 concernent le plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Dans ce cadre des ventes sont effectuées par des consorts et des particuliers qui vendent, respectivement, des appartements avec caves et parkings pour un montant de 63 273 €, un terrain bâti d'une superficie de 565 m² pour un montant de 85 587 €, un terrain bâti d'une superficie de 506 m² pour un montant de 93 229 €, un terrain bâti d'une superficie de 611 m² pour un montant de 94 757 € et un appartement avec cave et parking pour un montant de 61 133 €.

Le dossier n° CP-2018-2576 à Givors concerne l'acquisition de lots de copropriété pour un montant de 90 300 €.

Le dossier n° CP-2018-2579 à Lyon 3° concerne l'acquisition, dans le cadre du projet Lyon Part-Dieu, de 2 appartements pour un montant total de 171 500 €.

Je poursuis les acquisitions.

Les dossiers n° CP-2018-2580 et CP-2018-2581 à Lyon 3° concernent des acquisitions dans le cadre d'opérations de restauration immobilière (ORI) sur 13 immeubles dans les 3° et 7° arrondissements de Lyon. Il s'agit d'appartements et de caves vendus par des particuliers respectivement pour des montants de 56 000 € et 40 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2584 à Neuville sur Saône et Genay concerne l'acquisition, dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), d'un terrain bâti d'une superficie d'environ 2 168 m², avec ateliers et bureaux, vendu pour un montant de 295 168,14 € et appartenant à la société MC Microcom SA.

Le dossier n° CP-2018-2589 à Sathonay Village concerne l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 127 m² appartenant à l'OPH Lyon Métropole habitat.

Le dossier n° CP-2018-2592 à Villeurbanne concerne l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 11 m² appartenant à la société civile de construction-vente (SCCV) Patio République.

Je poursuis par les cessions.

Dans le cadre du plan de cession, il y a des mises en vente de biens par adjudication, c'est-à-dire aux enchères. En 2017 les enchères ont rapporté à la Métropole 2 671 380 € pour une mise à prix initiale de 655 380 €. Aujourd'hui 3 biens sont mis en vente pour un montant de 580 920 € et nous verrons ce que cela rapportera.

Le dossier n° CP-2018-2594 à Grigny concerne la revente, d'un terrain nu d'une superficie de 454 m² pour un montant de 20 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2595 à Lyon 1er concerne la cession d'un local au profit de la SCI Marcelloune pour un montant de 1 350 €.

Le dossier n° CP-2018-2596 à Lyon 7° concerne la cession d'un terrain nu d'une superficie totale de 1 366 m² à la Société foncière immobilière lyonnaise pour un montant de 2 341 653,76 €.

Le dossier n° CP-2018-2597 à Lyon 7° concerne une cession d'un terrain nu d'une superficie de 12 m² à la SAS Médica France pour un montant de 7 000 €.

Les dossiers n° CP-2018-2598 et CP-2018-2599 concernent Saint Priest. La Commune est acquéreur dans le cadre de son développement urbain. Il s'agit d'une cession, à titre gratuit, d'un terrain nu d'une superficie globale de 48 468 m² et d'une revente d'un appartement et d'une cave pour un montant de 76 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2600 à Tassin la Demi Lune concerne la cession d'un terrain bâti d'une superficie totale estimée à 995 m² au prix de 81 000 €.

Les dossiers n° CP-2018-2601, CP-2018-2602 et CP-2018-2603 à Villeurbanne concernent les reventes d'un terrain bâti d'une superficie de 81 m² pour un montant de 330 000 €, de 2 lots (ateliers et garages) pour un montant de 35 000 € et des commerces pour un montant de 207 119,57 €.

Enfin, quelques dossiers divers.

Le dossier n° CP-2018-2604 à Marcy l'Etoile, La Tour de Salvagny et Charbonnières les Bains concerne un déclassement par anticipation d'une emprise foncière comprenant le Château de Lacroix Laval et de ses abords représentant une superficie de l'ordre de 5 350 m². Une consultation sera lancée le 17 septembre en partenariat avec les Maires des communes concernées.

Le dossier n° CP-2018-2605 à Lyon 1^{er} concerne la mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de la SACVL d'un immeuble situé 18 rue Constantine avec un droit d'entrée s'élevant à 1 950 000 €,

Le dossier n° CP-2018-2606 à Lyon 3° concerne la réduction du terrain d'assiette et rétrocession à la Métropole de 2 parcelles de terrain consenti à l'office public d'HLM Grand Lyon habitat (GLH). Il s'agit d'un bail emphytéotique sans incidence financière.

Le dossier n° CP-2018-2607 à Lyon 6° concerne la mise à disposition, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 19 rue de la Viabert. Le droit d'entrée s'élève à 2 331 617 €.

Le dossier n° CP-2018-2608 à Villeurbanne concerne une délégation du droit de priorité à la Ville pour l'acquisition du stade Amhed Mokrane appartenant à l'Etat. La Métropole ne prend pas part à cette acquisition.

J'ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Geoffroy. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Les élus du groupe EELV voteront contre le dossier n° CP-2018-2569. Il s'agit de l'acquisition, à Ecully, d'une parcelle de terrain concernant le projet "Anneau des sciences".

M. le Conseiller délégué HEMON : Le groupe EELV appelle à voter contre cette décision mais j'aimerais qu'il y ait un vote pour voir si d'autres groupes vont s'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT : Je reprends, sur l'ensemble des dossiers moins le dossier n° CP-2018-2569 pas d'opposition. Et sur le dossier n° CP-2018-2569, est-ce qu'il y a des voix contre ?
Le résultat est ce qui a été annoncé par madame Vessiller.

Adoptés :

-Le groupe Europe Ecologie les Verts et apparentés ayant voté contre le dossier n° CP-2018-2569.

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2578 et CP-2018-2589, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2580, CP-2018-2581 et CP-2018-2607, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2580, CP-2018-2581 et CP-2018-2607, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2582 et CP-2018-2605 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° CP-2018-2609 - Fourniture de produits d'épicerie et de pâtisserie pour les restaurants de l'Hôtel de Métropole de Lyon et le restaurant de l'Institut départementale de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

N° CP-2018-2610 - Fourniture de boissons pour le restaurant métropolitain et l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

N° CP-2018-2611 - Mandat spécial accordé à M. le Président David Kimelfeld et M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Ouagadougou (Burkina Faso) du samedi 29 septembre au jeudi 4 octobre 2018 - Délégation du Président de la Métropole à Ouagadougou - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2018-2612 - Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er mai au 31 juillet 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2018-2613 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Secteur opérationnel Carré de Soie - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés BL91, 146 et 147 et situés 43 avenue Garibaldi - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2614 - Lyon 1er - Parking des Tables Claudiennes - Gestion du parking et maintenance des équipements - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2615 - Lyon 2° - Exploitation et maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2616 - Lyon 5° - Convention d'occupation précaire du domaine public relative à l'installation d'un relais radiotéléphonique par la société SFR au Musée gallo-romain de Lyon - Autorisation de signer un avenant n° 2 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2617 - Décines Charpieu - Convention d'occupation précaire relative à l'implantation d'un site technique Point de présence (PoP) par Grand Lyon THD dans le cadre du déploiement de la fibre Grand Lyon sur la parcelle cadastrée CL176 située 102 rue Emile Zola - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2618 - Irigny - Convention d'occupation précaire relative à l'implantation d'un site technique Point de présence (PoP) par Grand Lyon THD dans le cadre du déploiement de la fibre Grand Lyon sur la parcelle cadastrée AD235 située chemin de la Chapelle d'Yvours - Constitution d'une servitude pour le passage de la canalisation du câble électrique - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2619 - Saint Priest - Convention d'occupation précaire relative à l'implantation d'un site technique Point de présence (PoP) par Grand Lyon THD dans le cadre du déploiement de la fibre Grand Lyon sur la parcelle cadastrée AS24 située 22, rue du Progrès - Constitution d'une servitude pour le passage de la canalisation du câble électrique - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2620 - Charly - Plan de cession - Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité de résiliation du bail commercial conclu avec la Caisse d'épargne pour le local abritant le distributeur automatique de billets situé 136 place de la Mairie - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte les dossiers n° CP-2018-2609 à CP-2018-2620. Monsieur Grivel, qui a pris également les dossiers de monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Il s'agit de vous présenter plusieurs dossiers. Les dossiers n° CP-2018-2609 et CP-2018-2610 concernent la passation de marchés de denrées alimentaires et boissons au profit des restaurants de l'Hôtel de Métropole et du restaurant de l'Institut départementale de l'enfance et de la famille (IDEF) de la Métropole.

Le dossier n° CP-2018-2609 propose la signature d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits d'épicerie et de pâtisserie et tous les actes y afférents, avec l'entreprise PRO A PRO, pour un montant minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, pour une durée ferme d'un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le dossier n° CP-2018-2610 propose la signature d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de boissons et tous les actes y afférents, avec l'entreprise France Boissons, pour un montant minimum de 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC et maximum de 155 000 € HT, soit 186 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

J'en viens maintenant aux dossiers de monsieur Prosper Kabalo, il y en a 10.

Le dossier n° CP-2018-2611 concerne un mandat spécial accordé à M. le Président David Kimelfeld et M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Ouagadougou (Burkina Faso) du samedi 29 septembre au jeudi 4 octobre 2018.

Le dossier n° CP-2018-2612 concerne un compte-rendu des déplacements autorisés des élus sur la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2018.

Le dossier n° CP-2018-2613 à Vaulx en Velin, secteur opérationnel Carré de Soie, concerne l'autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens immobiliers métropolitains situés 43 avenue Garibaldi pour la réalisation de 38 logements sociaux avec des jardins partagés. Cette opération intervient dans le cadre du relogement des habitants de la Cité Marhaba située à proximité immédiate. Les terrains d'assiette nécessaires à l'opération d'une superficie de 11 161 m² feront l'objet d'un bail emphytéotique.

Le dossier n° CP-2018-2614 à Lyon 1^{er} concerne la signature d'un marché de service pour le parking des Tables Claudiennes. Il s'agit de la gestion du parking et de la maintenance des équipements et tous les actes y afférents, avec l'entreprise LPA, pour un montant global, sur une durée de 4 ans, de 510 357,98 € TTC. Il faut noter que ce parking est d'une capacité limitée à 107 places. Son usage, essentiellement résidentiel, était exploité jusqu'alors dans le cadre d'une délégation de service public qui arrivera à échéance le 31 décembre prochain.

Le dossier n° CP-2018-2615 à Lyon 2^e concerne la signature d'un accord-cadre à bons de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Centre d'échanges de Lyon Perrache et tous les actes y afférents, avec l'entreprise AXIMA CONCEPT pour un montant global minimum de 240 000 € HT et maximum de 960 000 € HT, soit 1 152 000 € TTC pour une durée ferme de 4 années.

Enfin 4 dossiers relatifs à des conventions précaires du domaine métropolitain.

Le dossier n° CP-2018-2616 à Lyon 5° approuve l'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire conclue entre la Métropole et la société SFR autorisant l'implantation d'un relais radiophonique au Musée gallo-romain de Lyon. SFR souhaite, en effet, compléter ses installations techniques, ce projet ayant reçu un avis technique favorable de la commission compétente de la Ville de Lyon, il n'y a pas d'obstacle à la signature d'un tel avenant qui s'accompagne d'une réévaluation de la redevance annuelle perçue de l'opérateur, soit 16 236 € par an.

Les dossiers n° CP-2018-2617, CP-2018-2618 et CP-2018-2619 proposent de conventionner avec Grand Lyon THD dans le cadre du déploiement de la fibre Grand Lyon sur le territoire métropolitain afin de permettre l'implantation d'installations techniques dites "points de présence". Tout d'abord sur la parcelle située 102 rue Emile Zola à Décines Charpieu, ensuite sur la parcelle située chemin de la Chapelle d'Yvours à Irigny avec la constitution d'une servitude pour le passage de la canalisation du câble électrique, enfin sur la parcelle située 22, rue du Progrès à Saint Priest avec également la constitution d'une servitude pour le passage de la canalisation du câble électrique des installations. Ces 3 conventions seraient passées pour une durée de 20 ans en contrepartie du versement pour chacune d'elle d'une redevance de 1 000 € par an.
Je termine avec le dernier dossier.

Le dossier n° CP-2018-2620 à Charly propose la passation d'un accord transactionnel avec la Caisse d'épargne pour le versement d'une indemnité d'éviction. En effet la Métropole a résilié au 31 décembre 2016 le bail commercial abritant l'un des distributeurs de billets de cet établissement bancaire situé 136 place de la Mairie L'acceptation de la résiliation du bail et l'engagement de l'enlèvement du distributeur par la Caisse d'Epargne avant le 31 décembre 2018 aurait pour contrepartie le versement par la Métropole de Lyon d'une indemnité d'un montant de 25 000 €.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Grivel. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2613, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° CP-2018-2621 - Participation de la Métropole de Lyon à l'appel à projets lancé par le ministère de l'Intérieur dans le cadre du programme européen 2014-2020 du fonds asile, migration et intégration (FAMI) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte le dossier n° CP-2018-2621. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues. La décision que je vous présente aujourd'hui a pour objectif la participation de la Métropole à l'appel à projets lancé par le ministère de l'Intérieur, dans le cadre du programme européen 2014-2020 du fonds asile, migration et intégration. Le FAMI peut soutenir des projets visant à faciliter la mise en réseau et la coordination des acteurs institutionnels et/ou associatifs, peut favoriser aussi la professionnalisation, la sensibilisation, l'information et la formation des acteurs en contact avec le public étranger. Le projet proposé vise à valoriser les enjeux de coordination et de mise en réseau des acteurs sur le territoire de la Métropole, sur la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020. Le dossier demande donc l'approbation de la participation de la Métropole à cet appel à projets, autorise aussi monsieur le Président à solliciter les différentes subventions inhérentes au projet, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° CP-2018-2622 - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 9° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° CP-2018-2625 - Projet UrbanBioM - Définition d'une gestion optimisée des biodéchets en territoire urbain en vue de leur valorisation énergétique par conversion en méthane destiné à l'injection en réseau - Accord de consortium en collaboration avec INSAVALOR PROVADEMSE, l'INSA de Lyon, GRDF, l'IRCELYON et l'ADEME - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2626 - Dépannage, remorquage, convoyage et remisage des véhicules de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2018-2627 - Reprise, traitement et valorisation du plâtre en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2018-2622 et CP-2018-2625 à CP-2018-2627. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, une première décision que je présente en lieu et place de monsieur Le Faou, compte-tenu de sa qualité d'administrateur chez certains bailleurs sociaux. Il s'agit d'approuver une attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements dits "sociaux" ou "conventionnés", c'est un terme que je préfère. Ces subventions représentent un montant de 1 079 000 € pour un total de logements de 14 en PLUS et 54 en PLAI, et concernent les arrondissements du 2°, 4°, 5°, 7° et 9° à Lyon et la Commune de Villeurbanne. Il vous est demandé d'approuver ces subventions et d'autoriser monsieur le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette dernière décision.

Décision suivante, que je rapporte en lieu et place de Thierry Philip et qui est une décision très transversale. Il s'agit d'une décision concernant un accord d'adhérer au consortium INSAVALOR, INSA de Lyon, GRDF, l'IRCEL et l'ADEME, pour définir une gestion optimisée des biodéchets. Samedi c'était la marche pour le climat, là la Métropole est dans l'action pour que le climat soit préservé. Il s'agit, pour faire simple, d'une production de méthane à partir des biodéchets, pour l'injection de ce méthane dans le réseau. Cela concerne bien entendu le plan climat, le schéma directeur des énergies et le traitement des ordures ménagères et autres. C'est donc dans le cadre de la diminution des énergies fossiles, de production de bioénergie locale, à partir des déchets fermentescibles. Il s'agit, par un inventaire des gisements territoriaux, d'estimer la pertinence technico-économique et la Métropole participera donc à cette analyse, en étant associée au groupe de travail, fournissant les données en matière d'énergie, qui nous concernent. Voilà pour cette décision.

Je continue les autres décisions.

Concernant le dossier n° CP-2018-2626, il s'agit de vous autoriser, monsieur le Président, à signer l'accord-cadre de prestation, à la suite d'une procédure d'appel d'offres pour le dépannage, remorquage, convoyage et remisage des véhicules de la Métropole de Lyon. Le montant est un montant minimum global de 100 000 € HT et maximum de 400 000 € HT.

Enfin la dernière décision, n° CP-2018-2627, concerne la gestion des déchets. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert concernant la reprise, le traitement et la valorisation du plâtre en provenance des déchèteries de la Métropole de Lyon, pour un montant minimum de 820 000 € HT et maximum de 2 050 000 € HT. J'en ai terminé monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Madame Baume ?

Mme la Conseillère déléguée BAUME : C'est une remarque sur le dossier CP-2018-2625, comme je l'avais indiqué en aparté à monsieur Crimier, pour bien préciser qu'il s'agit d'une étude collaborative exploratoire. Les biodéchets, tout le monde n'est pas "au taquet" du sujet, mais cela donne à réfléchir à de nombreux entrepreneurs et il y a de nombreuses initiatives citoyennes qui nous interpellent aussi. Bien entendu que ces études exploratoires, même si elles sont conduites par des laboratoires, tout ce qu'il y a de plus neutre et réfléchi, à savoir l'INSA, seront versées à Thierry Philip, à moi-même, à Roland Crimier et tous les membres de l'exécutif qui le souhaitent, pour que nous puissions définir ensemble, ce qu'il adviendra de nos biodéchets, en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV). Vous le savez, nous pouvons aussi avec cette biomasse, participer à un retour à la terre pour ré amender des sols qui en ont grand besoin, sur notre territoire ou à l'extérieur de notre territoire. Je tenais à ce que ce soit précisé, que ce soit bien clair entre nous. Il n'y a aucun problème sur le vote des élus EELV. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Vous voulez ajouter quelque chose ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Merci Emeline Baume de cette intervention parce qu'effectivement, les choses ne sont pas aussi simples et nous travaillons aussi avec les habitants des quartiers pour la gestion de leurs déchets putrescibles. Effectivement, nous aurons donc à juger des équilibres à faire et cela entre aussi dans le cadre des orientations du schéma directeur des énergies, puisque produire de l'énergie locale, c'est aussi diminuer la consommation des énergies fossiles. C'est important de le dire aussi, pour un intérêt public, pour l'intérêt de la Métropole et de ses habitants.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Colin ?

M. le Vice-Président COLIN : Oui Président, ce que je voulais dire en tant que Vice-Président de l'eau et surtout de l'assainissement, c'est que la capacité la plus importante de la Métropole à produire du biogaz, ce sont les déchets de station d'épuration, puisque la capacité c'est 95 GW par an. C'est quand même extrêmement important. C'est pourquoi nous en avons parlé ensemble Président, récemment, et vous avez souhaité que nous ayons une réunion rapidement, et je tenais à le souligner.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'autres interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2622, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2622, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU (pouvoir à M. Roland BERNARD), membre du conseil d'administration d'Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2622 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

(*La séance est levée à 11 heures 45*).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 12 novembre 2018.

Le Président,

La Secrétaire de séance,
